

Rapport final 2013

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation

avec le soutien de



Wallonie



Espace Environnement

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Contexte et objectifs généraux.....	3
2.1.	Personnel affecté à la mission	4
3.	Description et évaluation des missions	5
3.1.	Information et conseil	5
3.1.1.	La permanence.....	5
3.1.2.	Les fiches-conseil.....	8
3.1.3.	Les expositions	10
3.1.4.	Le Centre de documentation	10
3.2.	Structuration et concertation	12
3.2.1 :	Implantation d'un parc éolien sur les Communes de Courcelles et Pont-à-Celles.....	13
3.2.2 :	Café citoyen « Des éoliennes à Courcelles-enjeux et informations ».....	14
3.2.3 :	Médiation d'une soirée-débat durant l'enquête publique concernant le cadre éolien.....	15
3.3.	Initiation et développement de projets	16
3.3.1.	Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local	16
3.3.2.	Les jardins partagés	17
3.4.	Expertise	18
3.4.1.	Participation à des groupes de travail ou commissions	18
3.4.2.	Intervention dans des colloques et formations.....	18
3.4.3.	Encadrement et évaluation de stagiaires.....	19
3.5.	Communication et mise en réseau	20
3.5.1.	Promotion des services dispensés par la Maison de l'environnement	20
3.5.2.	Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux	20
3.5.3	Renforcement des relations avec la presse et rédaction d'articles	20
4.	Annexes.....	20

1. Introduction

Le présent rapport fait le bilan des activités d'Espace Environnement dans le cadre du projet Maison de l'environnement subventionné par le Ministre de l'Environnement pour l'année 2013. Un rapport d'activité intermédiaire ainsi qu'une proposition de programme pour l'année 2014 ont été présentés et approuvés lors du comité d'accompagnement du 24/01/14.(annexe 1)

Le programme d'activités 2013 (annexe 2) qui sous-tend la présente mission a été approuvé lors du comité d'accompagnement du 05/04/13.

2. Contexte et objectifs généraux

Depuis 1988, Espace Environnement propose et concrétise, avec le soutien du Ministère de l'Environnement de Wallonie, un programme annuel d'activités pour la « Maison de l'environnement ».

Cette mission est menée **sur le territoire de la Région wallonne.**

L'objectif principal de la mission est **d'impulser une participation active** à la gestion concertée de l'environnement dans une **perspective de développement durable**. Force est de constater que les citoyens mais aussi le monde associatif et les pouvoirs publics, sont ballottés entre campagnes d'information et de désinformation, données scientifiques et rumeurs. Si l'environnement est au cœur de bien des conversations, éditoriaux et déclarations, les actions structurées, qu'elles soient privées ou collectives, restent encore souvent isolées et peu nombreuses en comparaison avec l'énergie déployée et les volontés sincères de changements.

C'est pourquoi la mission d'information et de conseil de la Maison de l'environnement est plus que jamais essentielle pour canaliser et structurer les interrogations et **responsabiliser, de façon constructive**, tous les acteurs du cadre de vie afin de les amener à une participation et une mobilisation citoyenne.

Pour ce faire, la Maison de l'environnement a développé des compétences spécifiques :

- 1. la capacité à induire des changements de comportement et à susciter la mobilisation citoyenne.** Au-delà d'une mission de conscientisation et/ou d'information, divers processus sont utilisés pour dynamiser la population, la mobiliser dans des actions concrètes, durables et locales. A cette fin, la Maison de l'environnement est présente sur le terrain pour susciter et accompagner les changements impulsés par la politique environnementale portée par la Wallonie. Cette proximité avec les acteurs permet une meilleure compréhension de la politique environnementale régionale au niveau local.
- 2. la concertation et la médiation.** Dans le domaine de l'environnement et, plus largement, de la gestion publique et collective des ressources, la concertation s'est imposée comme un principe d'action publique. Ainsi, les éco-conseillers développent des méthodologies (carte des acteurs, recueil des attentes, stratégie de dialogue, etc.) pour amener les acteurs à construire des projets en commun. Grâce à des stratégies bien étudiées, la Maison de l'environnement peut intervenir en tant que tiers neutre pour faciliter le dialogue et la recherche d'un accord concerté entre les parties. La mise en place de la concertation est étroitement liée au principe de participation sur lequel la Maison de l'environnement fonde ses activités.

Si les activités de la Maison de l'environnement s'adressent à différents publics, **les citoyens et le monde associatif sont plus particulièrement ciblés**. En effet, il importe de qualifier ces acteurs tant par l'information et le conseil que par la structuration, afin de les amener à prendre une place dans les processus de concertation, de décision et de construction touchant au cadre de vie et, de façon plus large, à l'environnement.

Par ailleurs, ces compétences de terrain sont mises au service de l'élaboration de la politique environnementale de la Wallonie.

En effet, la Maison de l'environnement recueille des informations auprès des acteurs et **capitalise des expériences qu'elle transmet à l'échelon régional** par différents biais (rencontres avec l'Administration ou le Cabinet, groupes de travail, commissions d'avis tels que le CWEDD et la Commission des déchets, participation à des réseaux tels Association 21, IEW, ABECE, remises d'avis lors de procédures d'enquêtes publiques, etc.).

La Maison de l'environnement occupe donc **un rôle d'interface** entre la Wallonie et les interrogations et préoccupations concrètes des citoyens dans leur quotidien.

En 2013, la Maison d'environnement s'est structurée, d'une part, autour de ses missions de base :

- l'information, le conseil, la formation ;
- la concertation et la médiation ;
- l'accompagnement de projets liés à la gestion du cadre de vie ;

et, d'autre part, la Maison de l'environnement s'est positionnée pour jouer un rôle proactif dans l'appropriation de la notion de développement durable et d'Agenda 21 Local et ce, tant au niveau de la réflexion qu'à celui de l'accompagnement de projets ou la création d'outils au service de ces thématiques. Enfin, la Maison de l'environnement s'implique dans la réflexion autour de la concertation avec les populations locales dans le cadre du développement de l'implantation de parcs éoliens et de la mise en place du nouveau cadre éolien.

2.1. Personnel affecté à la mission

La Maison de l'environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Celle-ci est composée de :

- Delphine Fontenoy : biologiste, DES en sciences et gestion de l'environnement ;
- Guillaume Grawez : conseiller en participation, éco-conseiller ;
- Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère ;
- Antonella Galione : secrétaire.

Par ailleurs, la Maison de l'environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des différentes personnes ressources et, en particulier :

- Eddy Bachorz : géologue, DES en environnement, éco-conseiller ;
- Jean-François Bayot : éco-conseiller ;
- Françoise Jadoul : biologiste ;
- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

De plus, la Maison de l'environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Ce réseau apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

3. Description et évaluation des missions

3.1. Information et conseil

Définition de la mission :

- Délivrer une information claire, accessible et actualisée, générale ou spécialisée (juridique, technique...);
- Aider à la compréhension de situations concrètes parfois complexes ;
- Conseiller pour une participation citoyenne active et responsable ;
- Anticiper d'éventuels conflits.

L'information et la sensibilisation sont les premières **étapes indispensables à la participation et l'implication citoyenne**. C'est pourquoi, en 2013, la Maison de l'environnement y a, à nouveau, consacré un volet important de sa mission.

L'expérience démontre qu'une information n'a de poids que si elle est :

- adaptée au public cible ;
- délivrée dans un contexte particulier.

Par ailleurs, on constate que les questionnements sont de plus en plus spécifiques et que les réponses ne se trouvent pas dans des outils plus généraux.

Par conséquent, Espace Environnement met son expérience en matière d'information et de sensibilisation au service de la Maison de l'environnement pour offrir ainsi un **terrain plus favorable à la participation du public** en matière d'environnement. Pour ce faire, plusieurs outils sont exploités : une permanence, des fiches-conseil et un service de documentation.

3.1.1. La permanence

Cet outil répond parfaitement à une demande d'information spécifique et ciblée en apportant des réponses et conseils au cas par cas. Ce type de service permet de fournir une information plus fouillée et constitue une étape qui facilitera l'évolution du dossier.

En parallèle aux initiatives de terrain suivies par Espace Environnement, les appels reçus à la permanence téléphonique mettent en évidence les préoccupations des citoyens et, plus largement, les besoins sociétaux. Cette information est précieusement exploitée pour produire des outils mais aussi, et surtout, impulsée dans des réflexions alimentant les politiques régionales.

Grâce à la permanence, les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont en contact **avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés** à la nature de leur demande.

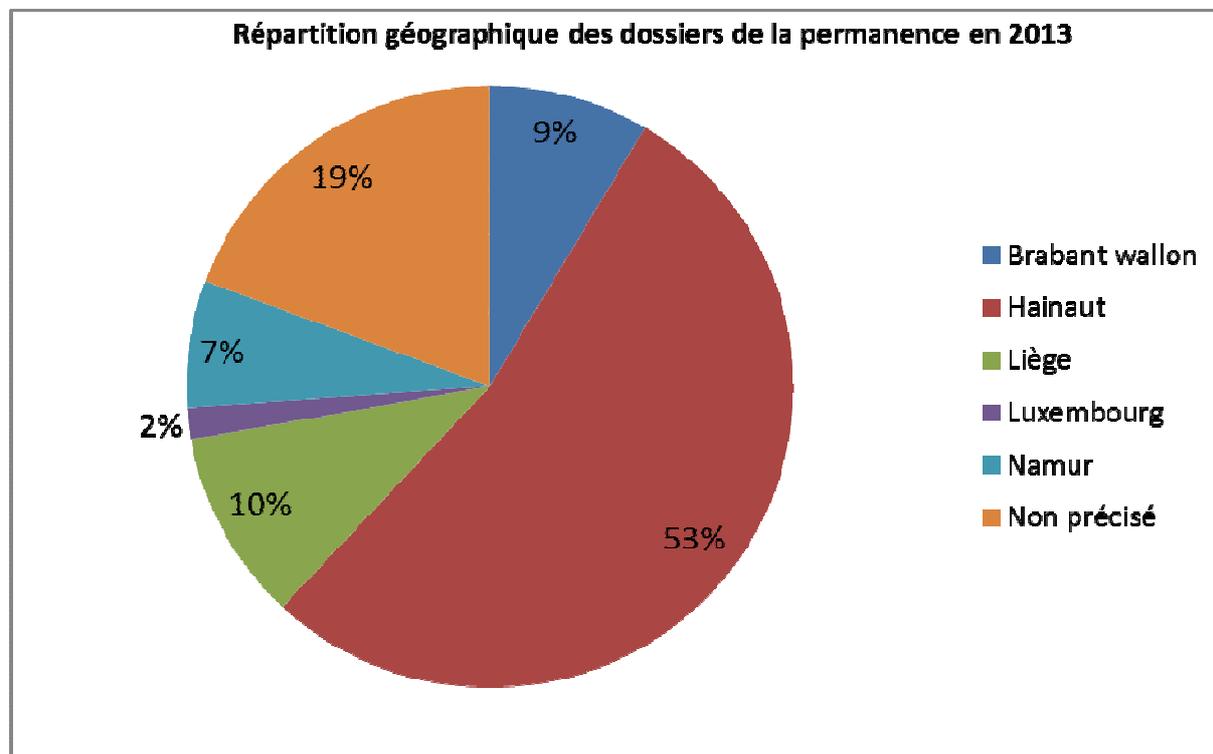
Accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 071/300.300, par mail info@espace-environnement.be ou sur simple visite, la permanence rencontre divers objectifs :

- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;
- l'éco-conseiller aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans une base de données permettant d'évaluer annuellement les caractéristiques des demandes (objet de la demande, zone géographique, profil du demandeur, etc.).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, nous avons enregistré 176 cas de permanence. La liste statistique reprenant l'ensemble des dossiers est jointe en annexe 3.

La répartition géographique des dossiers traités est la suivante :

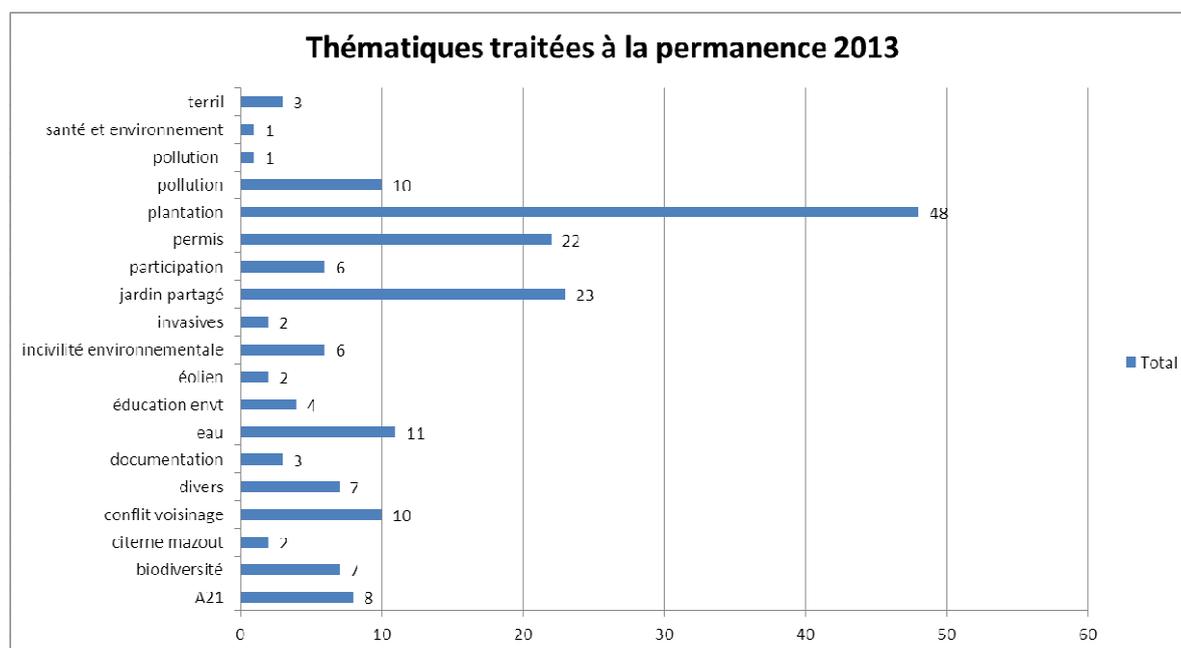


La meilleure visibilité en province de Hainaut s'explique entre autres par la localisation même des bureaux à Charleroi et par les relations plus spécifiques d'Espace Environnement avec de nombreuses communes du Hainaut. Depuis quelques années, diverses démarches sont entreprises pour équilibrer la répartition géographique des dossiers. Elles portent maintenant leurs fruits mais cet effort de visibilité doit être entretenu.

Les dossiers répertoriés dans la rubrique « Non précisé » sont, pour la plupart, des demandes parvenues par mail pour lesquels nous n'avons pas de retour suite à un premier traitement de la demande par courriel.

Espace Environnement a été sélectionné pour intervenir dans 1 formation commanditée par le CePeFEDD à destination des conseillers en environnement en communes. Cette formation qui se poursuivra en 2014 traite de l'alimentation durable. Cette mission a permis de rencontrer plus de 100 conseillers et de faire connaître les services proposés par la Maison de l'environnement.

Le tableau ci-dessous reprend le classement des dossiers par thématiques traitées.



Les thématiques traitées sont les mêmes que celles de l'année 2012. Les tendances se confirment donc avec une diminution des dossiers de demandes d'informations (en particulier les distances de plantation et les permis) et un nombre important d'appels concernant les jardins partagés, les pollutions des sols et eaux de surface ou encore les démarches citoyennes de sauvegarde de la biodiversité ou de réflexion autour du développement durable (alimentation, mobilité...).

Ces changements marquent une évolution dans le service délivré par la permanence. En effet, les acteurs qui consultent la Maison de l'environnement ont la volonté d'agir en citoyen éclairé et responsable. Nos conseils sont à la fois d'ordre technique, mais aussi de niveau méthodologique. Cette forme d'accompagnement demande un approfondissement plus important des dossiers.

Enfin, l'analyse du profil des personnes qui font appel à la permanence nous révèle que 46% sont des particuliers (70% en 2012) et 9% sont des associations. Quant aux communes, elles nous sollicitent de plus en plus (9%). La part des appels issus du monde associatif est en croissance, ce qui confirme la tendance de demande d'accompagnement ou de structuration de projets portés par des collectifs. Quant aux communes, les appels sont également centrés sur des aides méthodologiques (mise en place d'un jardin sur un espace libéré ou pour répondre à une demande d'habitants, soutien à la mise en place de l'agenda 21, médiation dans une enquête publique...).

La permanence de la Maison de l'environnement est donc complémentaire au service offert par l'UVCW qui répond au quotidien aux questionnements communaux en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

Type clients	Pourcentage
Administration	9
Associations	9
Divers	1
Enseignement	5
Entreprises	3
Médias	1
Particuliers	46
Professionnels	9

Exemples de demandes traitées à la permanence

Eaux usées non traitées et engendrant des pollutions dans les logements voisins

Contexte

La permanence de la Maison de l'environnement est contactée par une habitante de Binche qui subit des infiltrations d'eaux usées en provenance d'une maison voisine, équipée d'une fosse septique poreuse alors que l'habitation est située en zone égouttée. L'habitant est locataire et les nuisances touchent plusieurs maisons. La personne souffre de la situation à laquelle elle attribue des problèmes de santé récurrents. La société de gestion de la maison ne veut pas faire de frais.

Démarche et constats

Après étude du dossier, différentes démarches ont été conseillées ou entreprises par la Maison de l'environnement.

Une procédure en justice de paix n'a pas abouti car le propriétaire de la citerne défectueuse ne s'est pas rendu à la rencontre. La police locale a refusé de dresser un procès-verbal. Les services juridiques et de salubrité de la ville ont été contactés sans succès. Le bourgmestre semble inactif.

La situation s'enlisant, la direction régionale des contrôles et prévention a été prévenue. Selon ce service, le dossier relève du bourgmestre de Binche auquel un courrier officiel est envoyé fin juin. Aucune réponse n'est apportée.

Une plainte est déposée auprès du procureur du roi. Cette plainte est enregistrée mais nécessitera de longs mois avant d'être traitée.

C'est pourquoi nous conseillons à la personne d'introduire, début de l'année 2014, une nouvelle plainte auprès des services de contrôle et prévention tandis que la Maison de l'environnement reprendra contact avec les services de Binche.

Analyse

Cette situation assez claire a nécessité de nombreuses démarches. La plaignante a pu s'adresser aux personnes adéquates face au problème bien que ces démarches soient infructueuses jusqu'à ce jour.

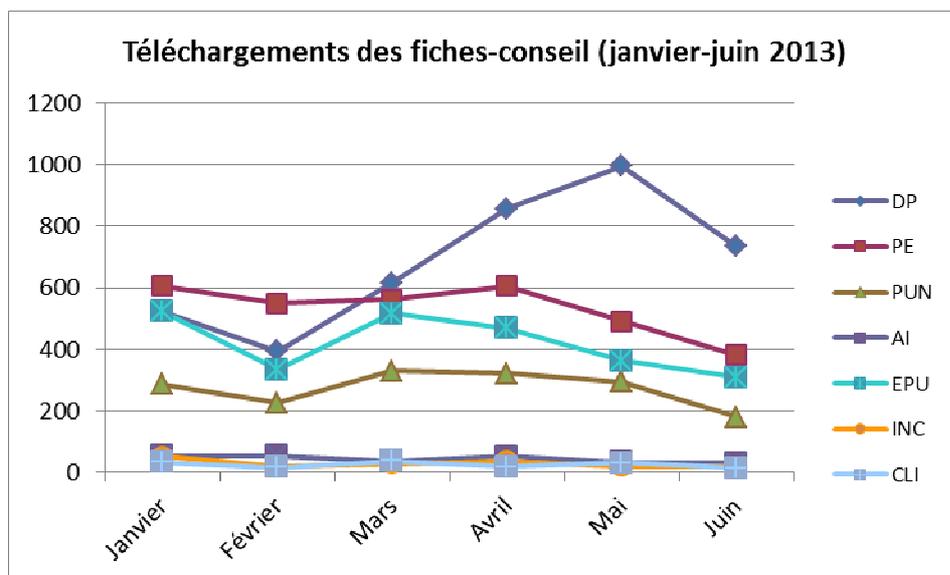
Une seconde interpellation des acteurs concernés sera entreprise en vue de débloquer la situation.

3.1.2. Les fiches-conseil

Les fiches-conseil sont principalement consultées par téléchargement sur le site Internet d'Espace Environnement.

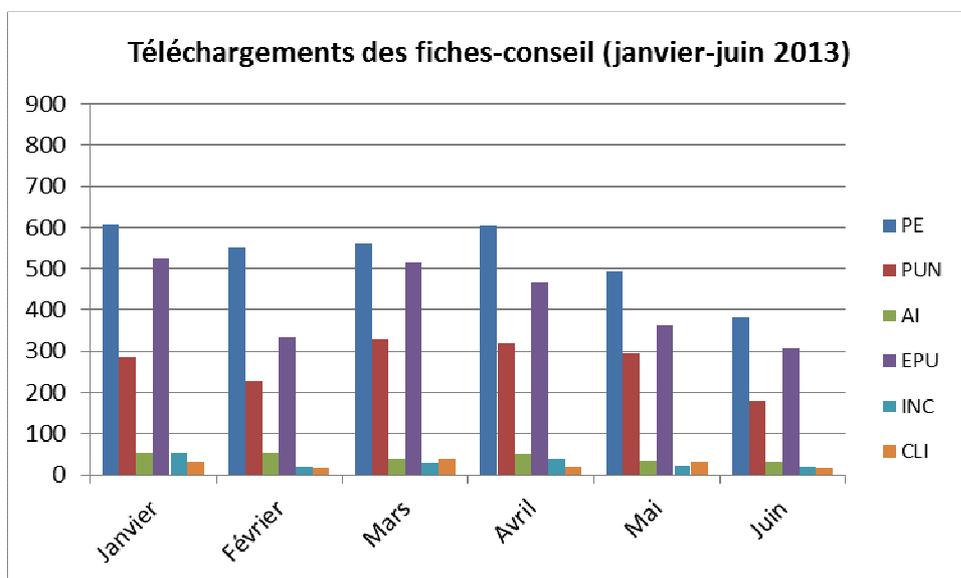
En raison d'un souci informatique avec l'outil de récupération des données, nous ne disposons malheureusement pas du nombre de téléchargements des fiches-conseil de juillet à décembre 2013.

Le tableau ci-dessous reprend donc le nombre de téléchargements effectués pour chaque série de fiches-conseil, de janvier à juin 2013.



Comme les années précédentes, les fiches concernant les distances de plantations (DP) recueillent un grand succès, leur taux de téléchargement étant directement lié aux saisons de pratique du jardinage. Celles concernant les permis uniques et d'environnement sont également fort consultées. L'épuration reste un sujet de préoccupation. Pour cette dernière thématique, le téléchargement est une première démarche, les personnes faisant ensuite appel à la permanence pour des situations complexes notamment dans des zones d'épuration individuelle.

Le graphique ci-dessous reprend les tendances observées plus finement pour les autres thématiques.

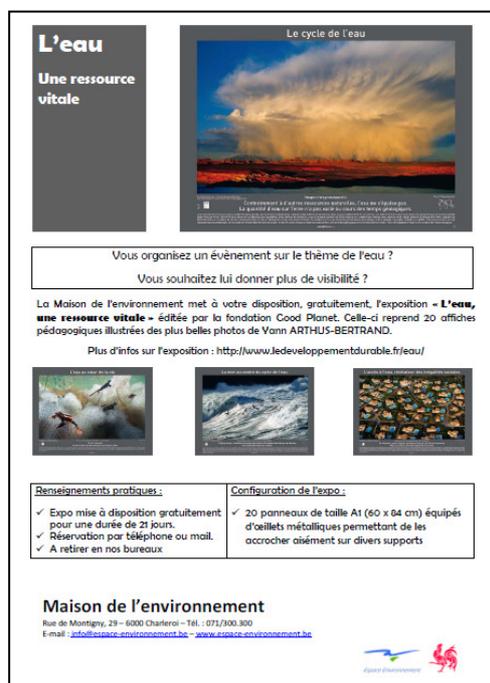


A l'occasion du Salon des Mandataires en février, de nombreuses fiches sur les thèmes de l'épuration, des plantations et des incivilités environnementales ont été remises aux communes présentes.

Nous restons convaincus de l'intérêt des fiches-conseil et ne manquerons pas de continuer à promouvoir ce précieux outil d'information.

3.1.3. Les expositions

Les 2 expositions acquises par la Maison de l'environnement et réalisées par la fondation Good Planet : « le développement durable, pourquoi ? ». continuent à être prêtées aux écoles et associations.



L'eau
Une ressource vitale

Le cycle de l'eau

Vous organisez un événement sur le thème de l'eau ?
Vous souhaitez lui donner plus de visibilité ?

La Maison de l'environnement met à votre disposition, gratuitement, l'exposition « **L'eau, une ressource vitale** » éditée par la fondation Good Planet. Celle-ci reprend 20 affiches pédagogiques illustrées des plus belles photos de Yann ARTHUS-BERTRAND.

Plus d'infos sur l'exposition : <http://www.lodeveloppementdurable.fr/eau/>

Renseignements pratiques :	Configuration de l'expo :
<ul style="list-style-type: none">✓ Expo mise à disposition gratuitement pour une durée de 21 jours.✓ Réservation par téléphone ou mail.✓ A retirer en nos bureaux.	<ul style="list-style-type: none">✓ 20 panneaux de taille A1 (60 x 84 cm) équipés d'œillets métalliques permettant de les accrocher aisément sur divers supports

Maison de l'environnement
Rue de Montigny, 29 - 6000 Charleroi - Tél. : 071/300.300
E-mail : info@espace-environnement.be - www.espace-environnement.be

Présentées sur un support léger, elles ont fait l'objet d'une rénovation pour permettre une adaptation plus aisée aux différents lieux d'accueil.



En 2013, l'exposition sur l'eau a été accrochée dans le hall d'entrée d'Espace Environnement et empruntée lors de la journée de l'eau par la Commune de Braine le Château. L'exposition concernant la forêt a été empruntée dans le cadre d'un événement à la bibliothèque Yourcenar et lors de la semaine de l'arbre à la Commune de Châtelet.

Par ailleurs, un comité de quartier actif dans la défense des terrils et moteurs dans la reconversion de leur site minier en éco-quartier et pôle durable ont emprunté une exposition réalisée en 2006 sur le sujet (une nouvelle valorisation des terrils dans une perspective de développement durable).

3.1.4. Le Centre de documentation

Le Centre de documentation d'Espace Environnement est un support important pour les activités de la Maison de l'environnement. Il centralise et met à la disposition des chargés de mission de nombreux documents leur permettant d'assurer leurs missions. Il est également à la disposition du public pour l'informer en environnement et sur d'autres thématiques y afférentes.

Les principaux sujets sont l'Agenda 21, les éco-quartiers, la protection de la nature et sa biodiversité, les jardins urbains, les espaces verts et d'agrément, la gestion des eaux, les contrats de rivière, l'épuration individuelle, l'air et la pollution atmosphérique, le changement climatique, la pollution des sols, la gestion des déchets et leur prévention, les énergies et leur utilisation rationnelle, la mobilité durable, la consommation respectueuse, les terrils, les liens entre environnement et santé, les législations environnementales, le développement durable...

Le Centre de documentation reçoit quelques 120 revues et newsletters. Elles sont dépouillées et les articles pertinents sont encodés dans une base de données, à savoir 333 articles pour l'année 2013.

Le Centre de documentation travaille de concert avec les chargés de mission de la Maison de l'environnement en leur fournissant deux types de services :

- une diffusion sélective des informations est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations régulières proviennent du dépouillement des revues, de

newsletters, de la veille législative et informative sur Internet (surveillance de nombreux sites Internet dont le Moniteur belge et le Parlement wallon) ;

- les éco-conseillers peuvent faire appel au Centre de documentation pour toute demande d'information, qu'il s'agisse de répondre à une question de la permanence, de mettre sur pied un événement, de rédiger une fiche ou de mettre à jour leurs connaissances.

De janvier à décembre 2013, le Centre de documentation s'est enrichi de 260 documents (livres, brochures, dépliants...). Le fonds évolue en suivant les thèmes d'actualité comme, par exemple pour cette année, l'éolien, les marchés publics durables, les jardins partagés et la nature en ville, les PCDN...

Espace Environnement utilise, depuis 2010, le logiciel open source PMB pour l'encodage de sa documentation. Au cours de l'année 2013, les anciennes notices encodées avant 2010 dans le logiciel Adlib ont été migrées dans PMB. Les recherches documentaires peuvent donc se faire plus facilement via un seul logiciel. Dans PMB, les chargés de mission peuvent accéder eux-mêmes à la base de données, sans passer par la documentaliste, pour trouver rapidement l'existence d'un document et le consulter parfois directement sur leur écran (les documents qui sont sous format informatique sont conservés sur le serveur). La documentaliste est toujours disponible pour des recherches plus étendues.

Le Centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Il s'agit d'élèves à la recherche de documentation pour un travail scolaire, d'étudiants pour un mémoire, de particuliers ou d'associations organisant une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement... C'est ainsi que, pour l'année 2013, 6 personnes nous ont contactés pour de la documentation en environnement (informations sur des terrils, sur le développement durable...). Nous avons pu, soit, les renseigner directement par téléphone, soit, elles se sont rendues sur place afin de consulter, sur rendez-vous, la documentation sélectionnée au préalable par la documentaliste.

3.2. Structuration et concertation

Définition de la mission :

- Prendre connaissance du dossier de manière approfondie ;
- Apporter une clarification de la matière (procédures, contexte, etc.) ;
- Structurer et organiser les parties ;
- Etablir et maintenir un climat de confiance entre les acteurs ;
- Créer un espace de dialogue entre acteurs (communes, exploitants, habitants, etc.) en animant des rencontres ;
- Faciliter les échanges et modérer les débats ;
- Dégager des propositions concertées, afin d'aboutir à une résolution de conflit ou à la formulation d'un projet commun.

La concertation est le moyen privilégié d'intervention de la Maison de l'environnement que ce soit dans le cas de la gestion d'un conflit, d'une procédure de consultation publique ou l'accompagnement de projets.

La concertation ne peut s'établir que sur base d'une **information claire et accessible** sur les procédures ainsi que sur la situation de terrain et les acteurs en présence.

Les habitants doivent être accompagnés dans la durée afin de **s'impliquer et se mobiliser** dans le processus. A cette fin, les éco-conseillers proposent un accompagnement aux citoyens (information, structuration, formation...).

Par ailleurs, il est primordial que les expériences menées soient analysées, évaluées et capitalisées afin de mettre en œuvre les méthodologies les plus adaptées et de les faire connaître en vue de leur application à l'ensemble du territoire wallon.

Les demandes de concertation peuvent émaner des autorités communales ou régionales, des entreprises ou des habitants. Des concertations particulières sont menées dans le cas de demandes d'accompagnement de projet. En effet, la demande initiale consiste très souvent en des conseils d'aménagement, de structuration voire de règlements (tracer des sentiers de promenades, lancer un compost collectif, dessiner un jardin...).

La Maison de l'environnement, dans le cadre de sa mission, propose de structurer la demande en une démarche participative. Cela implique une approche plus globale, de mobiliser l'ensemble des acteurs pouvant être concernés et, avec ceux-ci, de chercher des solutions concertées. La validation de ces solutions passe par une analyse de leur caractère durable.

Cette méthodologie conduit non seulement à une **réponse inscrite dans la durée** portée par l'ensemble des acteurs mais aussi à un **apprentissage collectif à la participation** et au développement durable.

En 2013, la Maison de l'environnement a été sollicitée à propos de huit dossiers fort variés. Les demandes émanent soit d'habitants, soit de pouvoirs publics, soit d'entreprises.

C'est ainsi, par exemple, que des habitants ont contacté la Maison de l'environnement, inquiets de l'annonce d'un projet d'hôpital sur le terrain occupé par un terroir et classé, selon eux, en réserve naturelle. Ils désiraient lancer une pétition. Ce cas met en évidence l'importance de l'information pour que les citoyens se structurent et participent au processus décisionnel de façon efficace tant pour eux-mêmes que pour le projet. Des informations sur la procédure à venir (permis unique), le plan de secteur (zone verte essentiellement), le statut de protection (SGIB), étaient nécessaires avant que le groupe ne se positionne sur le projet et n'organise sa stratégie. C'est ainsi qu'ils ont élargi leur groupe avec des naturalistes, associations de mobilité, cercle d'histoire, pris des conseils auprès de comités

de riverains et décidé, en connaissance de cause, d'introduire une demande de classement comme site de la zone SGIB avant toute procédure de permis concernant le projet d'hôpital.

La Commune de Peruwelz, quant à elle, a fait appel aux services de la Maison de l'environnement pour jouer le rôle de modérateur dans une réunion d'information préalable du public concernant le projet d'extension d'une usine. Cette réunion inquiétait la commune car l'activité actuelle était source de plaintes très nombreuses de la part des riverains. La modération a été essentielle pour canaliser la population en colère et établir un état des lieux de la situation existante ainsi que des craintes de la population. De nombreux éléments ont été apportés. Le rôle de tiers neutre, joué par la Maison de l'environnement, était un gage de confiance dans ce climat difficile. L'entreprise et le bureau d'études désigné pour réaliser l'étude d'incidences ont ainsi pu s'exprimer et présenter leur projet. Sur base du procès-verbal et de sa présence à la réunion, le fonctionnaire technique a signifié à l'entreprise que le projet devrait être modifié en profondeur avant l'introduction du permis unique. Fin 2013, l'entreprise n'a pas décidé si elle amendait ou abandonnait son projet. Dans les deux cas, des frais inutiles n'ont pas été engagés par l'entreprise. Par ailleurs, les habitants ont pu exprimer leurs craintes, leur volonté d'obtenir des réponses précises face aux imprécisions du projet et leur méfiance vis-à-vis de la politique actuelle de l'entreprise.

EDF-Luminus a pris contact avec la Maison de l'environnement pour animer une réunion d'information préalable à l'introduction d'un permis unique en vue de l'obtention d'un permis unique pour un parc éolien à Trazegnies. Etant donné les enjeux autour de l'éolien en 2013, nous avons choisi de présenter, dans ce rapport, plus particulièrement, des dossiers de concertation liés à cette thématique. Parmi ces dossiers, le particip'café initiant, hors procédure de permis, une réflexion sur l'éolien dans un territoire communal favorable à l'implantation de parcs, nous semble intéressant.

3.2.1 : Implantation d'un parc éolien sur les Communes de Courcelles et Pont-à-Celles



Contexte

La Commune de Courcelles contacte la Maison de l'environnement pour assurer la médiation de la réunion d'information préalable du public dans une procédure de permis unique concernant un projet de parc éolien, initiée par la société Ventis. Cette société propose une médiation par son propre médiateur mais la commune, soucieuse de garantir une concertation sereine autour du projet, demande une modération des débats par un organisme indépendant et propose de faire appel aux services de la Maison de l'environnement.

Démarche et constats

Malgré les délais très courts et la réticence du demandeur, une réunion est organisée avec celui-ci et la commune. Le demandeur accepte la proposition de médiation de la Maison de l'environnement (voir annexe 4) d'intervenir en tant que tiers neutre pour favoriser un climat de dialogue et de confiance propice à des échanges fructueux. Son rôle consiste également à présenter chacun des intervenants et sa fonction, exposer la procédure et les moments prévus pour la participation ainsi que rédiger un compte rendu afin d'assurer la transmission de l'information la plus exacte possible aux personnes n'ayant pas assisté à la réunion. Un document d'information présentant la procédure, les personnes de contact et les liens utiles est réalisé par la Maison de l'environnement (voir annexe 5) tandis que le demandeur produit un document présentant son projet.

Analyse

Lors de la réunion, environ 70 personnes se sont déplacées et ont pu faire part de leurs remarques et interrogations lors de la séance de questions-réponses qui a suivi les exposés de Ventis et du bureau d'études désigné pour réaliser l'EIE.

Le médiateur, en reformulant les questions, canalisant certaines digressions ou encore synthétisant les éléments mis en évidence dans le débats (interrogations, engagements de l'Intercommunale), a pu établir un dialogue constructif entre les participants.

A l'issue de la réunion, tant les riverains que le bureau d'études, les représentants des collèges communaux et le demandeur se sont déclarés satisfaits de la réunion dans sa forme comme dans les éléments relevés.

Un compte rendu a été établi par la Maison de l'environnement et communiqué à la commune en charge de la rédaction du procès-verbal officiel. Cette prise de note a également contribué à renforcer le climat de confiance auprès des riverains.

Par ailleurs, plusieurs questions ayant porté sur l'éolien participatif (participation citoyenne et/ou communale), la Commune de Courcelles s'est engagée, en fin de réunion, à organiser une séance d'information sur le sujet, hors contexte de projet de parc éolien. Cette proposition a été très bien accueillie sur le territoire d'une commune où d'autres projets sont en gestation. En effet, durant l'année 2013, deux autres projets ont été initiés l'un par Electrabel, l'autre par EDF-Luminus. Pour ce dernier projet, la médiation de la réunion d'information préalable du public a été assurée par la Maison de l'environnement le 5 novembre (65 personnes).



3.2.2 : Café citoyen « Des éoliennes à Courcelles-enjeux et informations »

Contexte

La Commune de Courcelles mandate la Maison de l'environnement pour organiser un café citoyen sur cette thématique afin de permettre aux habitants, sur base d'une information claire et pertinente, de se faire une opinion et de se positionner en connaissance de cause dans leur commune mais aussi de façon plus générale dans la société. Pour mener à bien cette mission, la contribution du facilitateur éolien de l'APERRE a été sollicitée par la Maison de l'environnement.

Démarche et constats

La réunion a été organisée le 24 avril en présence de représentants du collège devant une quarantaine de personnes. Elle s'est déroulée en plusieurs temps. Après une mise en contexte par l'échevin de l'énergie, l'APERRE a donné des informations sur la technique, les enjeux, l'éolien participatif, les rumeurs et réalités sur ce sujet polémique. La Maison de l'environnement a présenté ensuite la procédure de permis unique dont relève les projets de parcs éoliens et les moments de consultation citoyenne prévus dans la législation. Après un moment d'échanges, le groupe a été réparti en 4 ateliers portant sur les sujets suivants :

- les préoccupations liées à l'implantation d'un parc éolien ;
- l'implication citoyenne dans la procédure ;
- l'implication du citoyen dans un projet éolien (éolien citoyen) ;
- l'implication de la commune dans un projet citoyen.

Les participants ont été invités à circuler entre les tables d'ateliers selon les consignes de l'animateur. La discussion s'est structurée en deux étapes la première destinée à lister les questions, la seconde à lister les actions pouvant être mises en place ainsi que les conditions favorables à mettre en place pour y parvenir (annexes 6 et 7).

Perspectives

La rencontre a permis de faire un relevé des attentes et craintes des citoyens. Elle a été l'occasion de dresser un premier inventaire d'actions à mettre en place au sein de la commune pour faciliter la circulation d'informations, établir un climat de confiance et un

dialogue constructif entre citoyens et les autorités communales vis-à-vis de projets de parcs éoliens. Enfin, la nécessité d'approfondir la réflexion à propos de l'éolien participatif a été mise en avant. Un second particip'café sera programmé en 214.

Cette action met en évidence l'intérêt d'entamer une réflexion dans sa globalité sur les enjeux énergétiques dont l'éolien est une réponse en dehors du contexte houleux d'un projet d'implantation de parc. La commune a anticipé l'arrivée des projets en formant et informant les habitants au préalable. Le débat en a été plus pointu et la participation, prévue par la réglementation, plus efficace au service du projet et de la collectivité.

3.2.3 : Médiation d'une soirée-débat durant l'enquête publique concernant le cadre éolien

Contexte

L'échevine de l'environnement et de l'aménagement du territoire d'Ecaussines contacte la Maison de l'environnement afin d'organiser un débat sur le projet de cadre éolien soumis à enquête publique. Elle propose de faire intervenir un parlementaire afin de remettre l'éolien dans son contexte mondial européen et wallon et, ensuite, que la Maison de l'environnement modère le débat après avoir présenté le cadre éolien et la cartographie, objets de l'enquête publique. Elle craint que celui-ci ne soit très animé car un projet de parc éolien est à l'étude sur le territoire communal. Le permis a été octroyé dans un premier temps et fait l'objet d'un recours. Le climat est donc brulant.

Démarche et constats

Nous conseillons d'inviter l'APERRE pour présenter le cadre éolien et la cartographie. Cette proposition est acceptée et la soirée, qui a rassemblé plus de 50 personnes, a permis de donner une information claire et précise, dans un climat très constructif, à la satisfaction des membres du collège et des habitants.

3.3. Initiation et développement de projets

Définition de la mission :

- Cerner et identifier de nouveaux besoins ;
- Développer des méthodologies créatives et des outils pertinents ;
- Dynamiser les processus ;
- Evaluer et capitaliser les expériences.

3.3.1. Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local

Afin d'accompagner la mobilisation des élus, la Maison de l'environnement a entrepris, dès 2009, la conception d'un outil d'aide à la décision à leur attention.

Il s'agit de dossiers présentant différentes initiatives favorables à une gestion durable du territoire. Ceux-ci présentent des arguments et des propositions de mise en œuvre. Ils sont agencés dans une farde décrivant, de manière synthétique et attractive, la notion de développement durable et d'Agenda 21 Local. Elle est accompagnée d'une note présentant des pistes pour que les communes s'approprient ces notions et les appliquent au niveau local.

Les premières fiches sont diffusées depuis le Salon des Mandataires 2011, il s'agit de : l'énergie, « Les communes, une belle énergie », les jardins partagés, « Jardins communs hors du commun », trois fiches portent sur des thèmes touchant plus particulièrement à la biodiversité, les façades végétalisées, les toitures végétalisées et les prairies fleuries. La collection s'est agrandie de deux dossiers en 2011 : L'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les cahiers des charges et l'implication citoyenne.

La farde a été **largement diffusée** lors du Salon des Mandataires en février. Les 30 personnes en formation à l'Institut Eco-conseil ainsi que les 20 fonctionnaires communaux participant à une formation du Pôle de Gestion différenciée ont reçu la publication.



Le nouveau dossier mobilité est finalisé. La maquette sera imprimée pour le Salon des Mandataires 2014 (annexe 8).

Un dossier sur l'éolien participatif est en cours de rédaction.



Se rendre au travail ou à l'école, aller chercher ses enfants, rendre visite à des amis, avoir accès aux soins de santé ou tout simplement faire ses courses, toutes ces activités nécessitent des déplacements. Ceux-ci peuvent souvent se réaliser par l'utilisation de différents modes de déplacements : individuels, collectifs ou encore partagés.

Toutefois, force est de constater que le nombre de voitures particulières continue d'augmenter : les villes sont de plus en plus embouteillées, la part du coût de la mobilité dans le pouvoir d'achat des ménages augmente sensiblement, les zones rurales sont délaissées par les transports publics, les nuisances ressenties (bruit, pollution de l'air, attente à la gare de véo...) interpellent...

La mobilité est un enjeu majeur de notre société. Des citoyens de plus en plus nombreux désirent s'engager vers une mobilité plus durable et se tourner vers les communes. Bien que les responsabilités dans cette matière soient réparties entre différents acteurs et opérateurs, ce sont les communes qui sont le cœur de nos déplacements : elles sont de plus en plus nombreuses et parfois pressurées. Dans leur sphère de décision, les communes peuvent devenir de véritables ensembles d'une approche ambitieuse : la multimodalité.

Aménager les voies pour susciter une mobilité douce pour les déplacements courts, favoriser les initiatives de voitures partagées pour des déplacements plus longs et irréguliers, veiller à maintenir une offre adaptée de transport en commun, limiter la vitesse du trafic pour diminuer les accidents... les communes ont une place primordiale à prendre dans la mise en place et le soutien d'une mobilité croisée, plus durable et accessible à tous.

Petit tour d'horizon...

3.3.2. Les jardins partagés

Depuis plusieurs années, la Maison de l'environnement participe à l'émergence de la dynamique de jardins partagés en Wallonie. Cette action est structurée par une méthodologie participative permettant aux associations ou aux collectivités locales de s'approprier le projet et d'exprimer leurs points de vue. En effet, outre l'apport de biodiversité en ville, ces jardins encouragent l'éducation à l'environnement, la cohésion sociale, la réappropriation de l'espace public et du sentiment de citoyenneté. Enfin, ils peuvent, très souvent, être à la base d'une réflexion sur l'alimentation durable et initier des changements de comportement alimentaire (éducation au goût, circuits courts, autoproduction, gaspillage alimentaire...). Ils offrent donc une pertinence environnementale, sociale et économique indéniable, en concrétisant les axes du développement durable.



La Maison de l'environnement s'attache à promouvoir les projets de jardins partagés en Wallonie. Pour ce faire, il est question d'initier des politiques communales en la matière et d'accompagner la mise en place de projets participatifs.

Plusieurs associations, sociétés de logement ou communes ont sollicité l'accompagnement de la Maison de l'environnement, en 2013,

notamment le CPAS de Braine l'Alleud, le Gal de l'entre Sambre et Meuse, la Société de logement « A chacun son Logis » et la Société wallonne du logement.

Exemple : Un jardin partagé dans le parc d'un immeuble de 32 logements à Montignies-sur-Sambre.

Les sociétés de logement se montrent de plus en plus intéressées à la mise en place de jardins partagés au sein de leur parc immobilier. En effet, ces espaces cultivés ensemble contribuent à diminuer les problèmes d'insécurité et de déchets clandestins très fréquents dans les espaces extérieurs autour des logements. Ces espaces désinvestis par les locataires peuvent, lorsqu'ils sont réaménagés par et pour les habitants, devenir des lieux d'échanges et de cohésion sociale retissant des liens entre les locataires qui se réapproprient l'espace. C'est dans cette perspective que la Société wallonne du Logement (SWL) avait pris contact, en 2012, avec la Maison de l'environnement afin de mettre en place un jardin partagé sur un de ces immeubles. Après une première prise de contact, la SWL a répondu, avec l'aide de la Maison de l'environnement, à un appel à projets du Ministre du développement durable (BIODIBAP). Le projet a été sélectionné et Espace Environnement a été mandaté pour mettre en place la démarche d'aménagement et la démarche participative. Le jardin a ainsi été mis en place et la Maison de l'environnement a pris le relais pour inscrire le projet dans la durée par l'adhésion au réseau de jardins de Charleroi (JaQuaDy). Des animations complémentaires ont également été proposées pour accueillir de nouveaux jardiniers lors de la seconde saison et organiser le travail sur les parties communes. Ce type de projet, mené avec des locataires de logements sociaux, nécessite un accompagnement dans la durée avant d'être autonome car ce public a difficile à travailler en groupe et encore moins à gérer un projet. Cet apprentissage à la citoyenneté parallèle à l'éducation à l'environnement et aux techniques de jardinage a pu se réaliser grâce à la durée de l'accompagnement jusqu'à ce que le projet ne rejoigne la dynamique plus large du réseau des jardins du territoire.



3.4. Expertise

Définition de la mission :

- Transmettre son expérience de terrain à l'échelon régional ;
- S'impliquer dans des réflexions stratégiques à l'échelle de la Wallonie ;
- Intervenir dans des formations et colloques pour diffuser les méthodologies utilisées ;
- Collaborer avec des écoles et centres de formation enseignant la gestion concertée de l'environnement.

3.4.1. Participation à des groupes de travail ou commissions

Par le biais de la permanence, dans des processus de participation ou encore à l'occasion d'accompagnement de projets, la Maison de l'environnement travaille en étroite relation avec les acteurs de terrain (réseau associatif, communes, citoyens, etc.).

Dans le but de transmettre les expériences capitalisées et les informations recueillies auprès de ces acteurs de terrain, elle fait part de son expertise à différents niveaux :

- le réseau d'associations « Association 21 » en intervenant et participant à différents groupes de travail en particulier :
 - les Alliances Emploi Environnement wallonnes et bruxelloises et les liens entre elles ;
 - la stratégie wallonne en matière de développement durable ;
 - la réflexion sur l'élaboration d'une méthode pour la mise en place d'un processus de type « assises de la transition » ;
 - les modes de production durable ;
- le CWEDD en participant aux assemblées plénières, à certains groupes de travail (notamment le groupe de travail « cartographie éolienne » en Wallonie) et à la section « étude d'incidences ». Dans ce cadre, la Maison de l'environnement prend le rôle de rapporteur notamment pour les projets de lotissement, projets d'élevage, de développement urbain et de parcs éoliens. Ce travail permet de mettre en rapport et d'affiner les critères de durabilité environnementale, sociale, économique et urbanistique ;
- le projet life AlterAS sur la problématique des plantes invasives en participant à un groupe de travail de mise au point de la méthodologie pour diffuser et veiller à l'appropriation du « code de conduite des plantes invasives » et cibler les acteurs à rencontrer et solliciter.

3.4.2. Intervention dans des colloques et formations

La Maison de l'environnement est régulièrement sollicitée pour présenter les lignes de son action ou pour exposer un sujet précis en matière d'environnement à l'occasion de colloques ou formations. Elle est également sollicitée pour intervenir lors de formations professionnelles.

Ces occasions permettent de présenter les méthodologies utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également de réelles opportunités pour échanger les expériences et constituer un réseau d'acteurs œuvrant pour un développement durable du cadre de vie.

Au cours de la période, la Maison de l'environnement est intervenue dans différents colloques et formations.

- Le 26 février, présentation de services de la Maison de l'environnement et plus particulièrement de l'accompagnement de projets durables au CRIC (Centre Régional d'Intégration de Charleroi) à l'attention des responsables locaux de plans de cohésion sociale et plans d'intégration (20 personnes).

- Le 22 janvier, à Han-sur-Lesse, organisation d'une formation sur l'épuration individuelle à la demande du réseau des centres d'hébergement touristique. Cette formation s'est adressée à 20 propriétaires de gîtes et centres d'hébergement.
- Le 16 avril et le 7 juillet, participation au jury de l'appel à projets « vis mon village », à la demande de la Fondation Roi Baudouin. Le premier appel à projets portait sur 140 dossiers, le second sur 90. Chacun d'eux étant évalué sur base d'une grille multicritères par chaque membre du jury, puis discuté en jury de sélection.
- Le 8 août, formation sur les ondes électromagnétiques à l'attention des personnes en formation à l'Institut Eco-Conseil (35 participants).
- Le 24 septembre, à Gembloux, formation sur le montage de projets participatifs d'aménagements durables de quartiers (jardins, cheminements), à la demande du Pôle de Gestion différenciée. Cette formation s'est adressée à des fonctionnaires communaux (15 participants).

3.4.3. Encadrement et évaluation de stagiaires

En 2013, la Maison de l'environnement a :

- permis l'encadrement de 2 stagiaires de l'Institut Eco-conseil, dont les sujets de stage étaient les suivants :
 - A21, PCDN et contrat de rivière de Jodoigne ;
 - le développement des jardins partagés de Villers La Ville à l'asbl Jardins de Villers la Ville ;
- participé au jury pour l'obtention du titre d'éco-conseiller de l'Institut Eco-conseil et délibéré pour 15 stagiaires ;
- participé au comité d'accompagnement et à l'encadrement d'un étudiant de la FOPES (UCL) dont le sujet d'étude était « la participation et l'implication citoyenne dans les jardins partagés » ;
- participé au jury de fin d'études d'un étudiant de la Haute Ecole de Louvain-la-Neuve. Le sujet du stage et du travail de fin d'études était « les jardins partagés au service de l'éducation à l'environnement et de l'insertion sociale ».

3.5. Communication et mise en réseau

Définition de la mission :

- Accroître la visibilité de la Maison de l'environnement en Wallonie ;
- Diffuser les outils de communication produits ;
- Entretenir des collaborations avec des relais institutionnels clés ;
- Exploiter la diffusion d'information par la presse ;
- Développer la communication par Internet (Site et Facebook).

Les activités développées par la Maison de l'environnement souffrent d'un relatif déficit de visibilité des communes wallonnes et du grand public. C'est pourquoi, depuis quelques années, une attention particulière a été apportée à la communication. L'évaluation a montré une augmentation du nombre de dossiers traités à la permanence, l'augmentation du nombre de contacts avec des structures désireuses de monter des projets participatifs, et contacts avec la presse audiovisuelle plus fréquents.

3.5.1. Promotion des services dispensés par la Maison de l'environnement

Une plaquette d'information présentant les missions, produits et services offerts par la Maison de l'environnement est diffusée dans sa version papier. Elle est également disponible en ligne pour téléchargement sur le site Internet d'Espace Environnement. En particulier, la participation au Salon des Mandataires a été l'occasion de prendre de nombreux contacts.

3.5.2. Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux

L'actualité liée aux activités de la Maison de l'environnement est régulièrement publiée en page d'accueil du site Internet d'Espace Environnement, sous la rubrique « nouveautés », afin d'attirer l'attention de l'internaute.

Elle sera également relayée via la page Facebook d'Espace Environnement, qui compte chaque jour plus « d'amis » (685 amis au 31 décembre 2013). L'effet multiplicateur ainsi créé est non négligeable, de même que l'interactivité rendue possible par ce type de réseau social, qui permet à la Maison de l'environnement d'engranger, en retour, commentaires, suggestions et idées nouvelles à développer.

3.5.3 Renforcement des relations avec la presse et rédaction d'articles

La Maison de l'environnement a été contactée par des journalistes pour documenter des articles ou réaliser des interviews. En particulier :

- **le journal Vers l'Avenir (proximag)**: une interview sur le retour des potagers : économie ou environnement ?, en mars (voir annexe 9) ;
- **la télévision italienne RAI3** : une interview sur la concertation entre citoyens et entreprises sidérurgiques, en novembre.

4. Annexes

Urbanisme
Aménagement du territoire
Patrimoine
Mobilité
Environnement
Aménagements verts
Prévention des déchets
Santé et habitat
Santé et environnement



Espace Environnement ASBL

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi

Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

E-mail : info@espace-environnement.be

Site Internet : www.espace-environnement.be